

RÉCLAMATION DE GARANTIE FORMULAIRE 100

FORMULAIRE POUR DISTRIBUTEURS ET DÉTAILLANTS SEULEMENT
*LES PROPRIÉTAIRES ET ENTREPRENEURS NE PEUVENT PAS DIRECTEMENT
SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION*

Veillez joindre votre distributeur ou détaillant pour toute réclamation au titre de la garantie.

A. O. SMITH ENTERPRISES @B "

599 Hill Street West, Fergus, ON N1M 2X1

Soutien technique: 1-888-479-8324

Télec.: 519-787-5508

www.eportal.hotwater.com

Distributeur/Détaillant (requis)	Adresse	Prov.	Code postal	Téléphone
				Courriel
Entrepreneur/Installateur	Adresse	Prov.	Code postal	Téléphone
Propriétaire	Adresse	Prov.	Code postal	Téléphone

Veillez inclure la plaque signalétique + note de débit et faire parvenir à A. O. Smith.

A. Remplacement complet du chauffe-eau

N° modèle original	N° série	Date d'installation :	D	D	M	M	Y	Y
N° modèle de remplacement	N° série	Date remplacement :						
N° garantie prolongée		À propos du n° de série: Entre janvier 2008 et 2017 = 11 chiffres Après 2017 = 13 chiffres						
Raison du remplacement (détailler la défaillance s.v.p.)								

Envoyez la réclamation par télécopieur au 519-787-5505 ou par courriel à warrantycanada@hotmail.com

B. Remplacement de pièces seulement

N° de série du chauffe-eau d'où provient la pièce		Date d'installation du chauffe-eau:	D	D	M	M	Y	Y
N° de pièce défectueuse	N° de pièce remplacement	Date remplacement						
Raison du remplacement								

Nom du demandeur _____

Entreprise _____

Date _____

Veillez noter:

- A. O. Smith se réserve le droit d'exiger le retour de tout produit remplacé sous garantie.
- A. O. Smith se réserve le droit de facturer les clients pour les produits ou pièces de rechange évalués et trouvés sans défaut ou lorsqu'ils ne sont pas retournés comme demandé.
- A. O. Smith n'émet aucun crédit pour les marchandises retournées sans numéro d'autorisation de retour (RGA). Il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un essai destructif pour établir la cause de la défaillance. Le demandeur reconnaît que les marchandises peuvent ne pas être retournées lorsque la réclamation au titre de la garantie est refusée.
- Pour les réclamations de chauffe-eau complets: la plaque signalétique originale doit être jointe au présent formulaire.
- Toute réclamation doit être soumise dans les 30 jours suivant la défaillance pour être considérée.